Municipalité de
Lac-aux-Sables

PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT # 2024-605 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le règlement a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau.

Le règlement peut également être consulté sur le site Internet municipal dans la section « Avis publics » de l'onglet « Notre municipalité » à l'adresse suivante : www.lac-aux-sables.qc.ca

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES, LE 14 MARS 2024.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière